

# **SMICTOM LOT GARONNE BAISE**

## **Comité Syndical du 11 mars 2019**

### **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi onze mars, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.  
Convocations régulièrement adressées le 4 mars 2019.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 82 délégués n° ordre 2019-01 Présents :47            votants :53
---

### **Étaient présents : 47 délégués**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : Mesdames Mireille PROVENT, Sophie CASSAGNE, Christiane BARROUX, Messieurs Jean-François SAUVAUD, Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Robert BETTI, Michel MASSET, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Claude RESSEGAT, Denis BIDON. (23 présents)

***Albret Communauté*** : Mesdames Valérie TONIN, Liliane GRISO, Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Jacques LAMBERT, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Claude BAURY, Jean-Louis VINCENT, Jean-Pierre VICINI, Jean-Paul LABAT, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CEREAS, Bernard SENGENES. (24 présents)

### **Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale  
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif  
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique  
Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité  
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

### **Pouvoirs de vote : (6 pouvoirs)**

***Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : (2 pouvoirs)  
Madame Fabienne de MACEDO à Monsieur Michel PEDURAND  
Monsieur Alain MERLY à Monsieur Aldo RUGGERI

***Albret Communauté*** : (4 pouvoirs)  
Monsieur Jean-Pierre CONSTANTIN à Monsieur Lionel LABARTHE  
Monsieur Robert LINOSSIER à Madame Paulette LABORDE  
Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur Pascal LEGENDRE  
Monsieur Alain VILLA à Monsieur Jacques LAMBERT

### **Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS**

---

Après vérification du quorum, Monsieur Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB ouvre la séance.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jacques DUMAIS comme secrétaire de séance :

- Accepté à l'unanimité.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2018**

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical en date du 11 décembre 2018.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**- APPROUVE le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018**

### **Décisions du Président**

Dans le cadre des délégations accordées au Président par le comité syndical, et conformément aux dispositions du CGCT, le Président rend compte des décisions suivantes :

N°	Date	Objet	Attributaire ou destinataire	Montant €
DP2018-19	10/12/2018	Contrat de dératisation	CALLISTO SYSTEM	480 €HT/an
DP2018-20	10/12/2018	Reprise ferrailles et batteries	DECONS	/
DP2018-21	18/12/2018	Cession bétonnière	M. DARZAC	920 €
DP2018-22	21/12/2018	Demande DETR	Pref 47	Quai : 100 000€ Technique : 380 000€
DP2019-01	30/01/2019	Convention tarification incitative	ValOrizon	4 082.50€HT
DP2019-02	28/02/2019	Convention géolocalisation + easy collecte	CLS	+/- 6000 €HT/an

#### **1. DL 2019-01 Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2019**

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE

Le support de présentation est disponible en PJ.

Retranscription des échanges :

Monsieur Jacques DUMAIS demande des précisions sur la colonne « moyenne de colonnes/population du tableau présentant la dotation en PAV (points d'apports volontaires).

Madame Chantal FERRY indique que cette colonne correspond aux préconisations d'équipements en PAV par l'éco-organisme CITEO.

Monsieur Jean-Louis VINCENT demande plus de précisions sur les charges de personnel par rapport au budget général de fonctionnement, notamment en termes de maîtrise des charges du personnel ainsi que d'incidence financière.

Monsieur Alain LORENZELLI, indique que sur un budget d'environ 5 528 000 € la part du personnel représente 1 988 000 €. S'agissant du DOB, il n'est pas lié aux articles budgétaires et en l'état il n'y a pas de bilan social. Plus précisément, la masse salariale représente environ 40% de la masse globale du budget de fonctionnement (1 988 005.32 € pour un total de 5 528 015.60 €).

Monsieur Jean-François SAUVAUD exprime son opposition à la suppression de la collecte sélective en porte à porte plus particulièrement sur la commune d'Aiguillon notamment en termes d'efficacité (pas une opposition de principe), tout en rappelant que ce mode de collecte a été mis en place il y a déjà 27 ans. Monsieur Jean-François SAUVAUD indique par ailleurs, qu'avec une telle suppression il existe un risque de moindre productivité et de moindre efficacité, en exposant à titre d'exemple que si la mise en place de PAV a permis d'enregistrer une augmentation des recyclables, en parallèle une augmentation des OMR (ordures ménagères résiduelles) a quoiqu'il en soit été enregistrée (alors que nationalement on constate une diminution).

Monsieur Alain LORENZELLI indique que la suppression de la collecte sélective en porte à porte a fait l'objet de diverses études d'impact (cf. CITEO, ADEME, études nationales). Pour le cas particulier du territoire du SMICTOM LGB, et depuis 2015 la suppression de la collecte sélective en porte à porte a porté ses fruits (cf. Buzet-sur-Baïse, Lavardac, ...). L'augmentation des OMR dans le même temps que le tri peut révéler une reprise de la consommation. En revanche, Monsieur Alain LORENZELLI expose que le territoire a un niveau de tri relativement bas et qu'il y a effectivement une problématique sur les consignes de tri, et notamment l'absence d'extension de ces dernières. Après avoir rappelé les objectifs réglementaires en matière de réduction des DMA (déchets ménagers et assimilés), et notamment le travail sur la mise en œuvre de la tarification incitative, Monsieur Alain LORENZELLI précise que de manière corolaire la fréquentation des déchèteries du territoire est susceptible d'augmenter.

Monsieur Alain LORENZELLI indique par ailleurs que l'un des objectifs poursuivis est également celui d'une harmonisation totale du territoire en matière de collecte. Monsieur Alain LORENZELLI est conscient que les habitudes sont difficiles à faire évoluer, mais c'est une nécessité et le SMICTOM LGB accompagnera ses changements.

Monsieur Jean-François SAUVAUD indique par ailleurs, et s'agissant de la programmation d'investissement de bennes à ordures ménagères avec un objectif de fréquence à 0,5 (soit tous les 15 jours) qu'en ce qui concerne les milieux urbains (ancien voire ancien rénové), la taille des bennes peut être source de difficultés, tout autant que le poids pouvant occasionner des dégâts compte tenu de passages répétés (usure). Monsieur Jean-François SAUVAUD demande si les intentions d'investissement tiennent compte de ces éléments, et notamment si des bennes plus "légères" pourraient être prévues.

Monsieur Alain LORENZELLI indique qu'en l'état, l'acquisition de bennes plus "lourdes" voire plus volumineuses n'est pas prévue et indique notamment que les bennes avec un système de grue ne présentent pas un poids plus élevé. Monsieur Alain LORENZELLI rappelle par ailleurs, que chaque achat est conditionné et mesuré par les circuits de collecte et une réflexion en amont pour disposer d'outils adaptés aux spécificités locales. Monsieur Alain LORENZELLI expose en revanche, que l'une des difficultés régulièrement soulevée est celle des stationnements gênant le passage des bennes (problématique relevant du pouvoir de police du maire). Monsieur Alain LORENZELLI précise que la programmation des investissements, notamment en termes de bennes à ordures ménagères poursuit l'objectif d'une réduction des fréquences de collecte.

Monsieur Guy LATOUR demande des précisions sur la location des garages à BARBASTE en 2019 compte tenu du regroupement à venir des services techniques sur le site de CANTIRAN.

Monsieur Alain LORENZELLI indique que la livraison du site devrait avoir lieu courant 2019-2020 et qu'il est normal de prévoir la location des garages sur 2019. De la même manière, Monsieur Alain LORENZELLI indique que l'enveloppe globale pour CANTIRAN sera étalée sur deux exercices budgétaires, et l'emprunt sera levé en fonction de l'état d'avancement des travaux. Monsieur Alain LORENZELLI précise également qu'avec le site de CANTIRAN, le syndicat pourra améliorer la maîtrise du temps de travail, et notamment la pratique du fini/parti.

Monsieur Pascal LEGENDRE, expose concernant la location des garages à BARBASTE, qu'il y a effectivement un décalage dans le temps à prévoir.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité  
Par son vote (à main levée)**

- **Article 1 : Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019.**

**Questions diverses:**

Monsieur Henri De COLOMBEL, reprenant le PPI (plan pluriannuel d'investissement) demande où en est la réflexion sur la mise en œuvre de conteneurs enterrés, et si une commune test (à l'instar de celle de PRAYSSAS pour le compacteur solaire) a été déterminée.

Monsieur Alain LORENZELLI indique que le choix n'est pas fait, mais que les demandes de DAMAZAN et MONTGAILLARD pourraient être acceptées compte tenu des projets d'aménagements (notamment pour DAMAZAN) qui sont en cours et qu'en tout état de cause l'acquisition de bennes mixtes est à l'étude (pour les OMR et les recyclables).

Monsieur Sylvestre CAZENOVE demande si le syndicat envisage de faire l'acquisition de véhicules à énergie renouvelable (électriques notamment).

Monsieur Alain LORENZELLI indique que pour les véhicules électriques, cela n'est pas adapté en l'état, aux bennes à ordures ménagères sur notre territoire. Monsieur Alain LORENZELLI expose que le syndicat a engagé un travail en ce sens: rencontre avec diverses sociétés sur le bioéthanol, l'hydrogène, l'air comprimé, avec la volonté que les déchets du syndicat puissent être des ressources. Monsieur Alain LORENZELLI rappelle que les deux adhérents au syndicat sont lauréats TEPOS (territoires à énergie positive).

Monsieur Jacques DUMAIS indique que la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a actuellement un projet en cours concernant l'installation d'une station GNV sur la zone de DAMAZAN et qu'en ce sens il pourrait être intéressant de coordonner les achats de véhicules au sein du SMICTOM LGB avec le déploiement de cette énergie (voire bio GNV). Monsieur Jacques DUMAIS précise par ailleurs, que ces modes alternatifs outre leur incidence sur l'environnement (rejet de gaz à effet de serre) présentent des coûts de maintenance moindre.

Monsieur Alain LORENZELLI indique que compte tenu du programme de renouvellement des bennes qui a eu lieu (depuis 2014), le renouvellement du parc débutera d'ici 2-3 ans permettant de mener une réflexion sur de telles modes de consommation, avec un souhait de mixer les différentes solutions en mettant en avant l'économie circulaire.

Monsieur Sylvestre CAZENOVE demande si le syndicat a anticipé sur la taxe carbone pour ne pas être pénalisé.

Monsieur Alain LORENZELLI indique que le parc est à jour des normes pollution.

Monsieur Michel MASSET, précise que le projet porté par la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, en l'état, est au stade d'études. Plusieurs sites (4) ont été retenus sur le Département dont DAMAZAN bénéficiant de l'échangeur autoroutier, avec un éventuel partenariat public-privé (notamment SDEE47). Une réflexion est également en cours sur la méthanisation.

Monsieur Alain LORENZELLI réaffirme son souhait que le SMICTOM soit associé à ces projets d'énergie renouvelable.

Monsieur Philippe LAGARDE demande quelques précisions sur la réunion à venir du 15.03.2019 entre ValOrizon, le Département et les adhérents, s'inquiétant de ne pas y être convoqué.

Monsieur Alain LORENZELLI précise que ce sont les délégués de ValOrizon et les Présidents d'EPCI qui y sont associés.

Monsieur Michel PEDURANT demande si les résultats 2018 de CITEO sont disponibles, notamment les résultats en kg/hab. Monsieur Michel PEDURANT demande si, compte tenu des dotations diverses sur le territoire, il y a un meilleur tri en Albret qu'au Confluent?

Monsieur Alain LORENZELLI indique que les résultats CITEO pour 2018 ne sont pas encore connus mais pourront apporter des précisions. Madame Chantal FERRY précise que les résultats sont à mixer compte tenu de l'existence de deux modes de collecte: collecte sélective en porte à porte et par points d'apport volontaire.

Monsieur Alain MOULUCOU demande où en est le projet de valorisation des déchets verts initié par le syndicat.

Monsieur Alain LORENZELLI indique qu'en l'état il n'y a pas de retour tranché sur la compétence, mais qu'en tout état de cause, le syndicat n'investira pas, le projet sera porté par un partenaire privé, qui à ce stade a déposé son dossier à la CRE (commission de régulation de l'énergie). L'objectif poursuivi est de faire de ce déchet une ressource et non plus une charge de traitement pour le syndicat, tout en évoquant les difficultés connues dans le département par le compostage à grande ampleur (exemple de la plateforme de CAUBEYRES).

Monsieur Sylvestre CAZENOVE demande s'il serait possible d'installer des broyeurs à végétaux directement au niveau des bennes dans les déchèteries.

Monsieur Alain LORENZELLI indique qu'en termes de sécurité cela poserait des difficultés, et rappelle que les déchèteries sont des installations classées. En revanche, Monsieur Alain LORENZELLI précise que l'acquisition d'un compacteur mobile pour les déchèteries est inscrite sur le budget 2019.

Madame Paulette LABORDE indique que pour des besoins "ponctuels", il peut être fait appel à des opérateurs privés.

Monsieur Alain LORENZELLI indique que le syndicat recherche les solutions techniques les plus adaptées et les moins coûteuses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18h40.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Le Président  
Alain LORENZELLI